

Le Classement Poona

I- Calcul de la moyenne:

Le joueur prend en compte tous les matchs officiels disputés depuis un an (de date à date).

Chaque victoire lui rapporte des points selon le tableau ci-dessous:

Classement adversaire	TOP 5	TOP 10	TOP 20	TOP 50	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	D1	D2	D3	D4	NC
Points	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	10	8	6	4

Les défaites ne rapportent pas de points mais sont comptabilisées dans le nombre de matchs pris en compte pour calculer la moyenne.

Il faut savoir également qu'une défaite dans un match contre un adversaire qui est dans une série "de plus en dessus" n'est pas comptabilisée. (Un joueur NC ne prend pas en compte sa défaite contre un joueur classé "C".)

Le calcul de la moyenne dépend du nombre de matchs disputés pendant la dernière année:

- ✓ Si le joueur a disputé moins de 12 matchs, le total des points gagnés est divisé en 12;
- ✓ Si le joueur a disputé 12 matchs ou plus : on calcule la meilleure moyenne possible. On prend toutes les défaites comptabilisables et les meilleures victoires pour obtenir la meilleure moyenne possible (en gardant au minimum 12 matchs). Ainsi un joueur n'est pas pénalisé s'il bat un adversaire dont le classement ferait baisser sa moyenne. Exemple : un joueur compte 19 matchs dont 3 défaites comptabilisables, 6 victoires sur B1, 5 victoires sur B2, 5 victoires sur B3. En prenant ses 3 défaites, ses 6 victoires sur B1 et ses 5 victoires sur B2, on atteint 14 matchs. Sa moyenne est alors de : $(6*108+5*90+3*0)/14=78,43$. La prise en compte d'une victoire sur un B3 (72 points) ferait baisser cette moyenne à 78 pour 15 matchs. Les autres victoires ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de la moyenne.

II - La montée:

Les changements de classements sont automatiques tant pour la montée que pour la descente et n'exclut en rien la possibilité de statuer manuellement sur les cas particuliers.

Pour monter il faut, aux dates de changement de classement énoncées dans le chapitre VI, atteindre les seuils du barème ci-dessous :

Classement adversaire	ELITE	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	D1	D2	D3	D4
Points	162	153	108	81	54	45	36	27	18	15	12	9	6	5	4	3	2

III – La descente:

La descente n'est prononcée que si un joueur a des résultats insuffisants contre son niveau et les niveaux inférieurs.

Pour cela, on calcule la meilleure moyenne possible sans comptabiliser les défaites sur les classements supérieurs (un C2 ne compte pas ses défaites sur C1 et plus), et sans imposer le minimum de 12 matches. Cette seconde moyenne, plus avantageuse pour le joueur est appelée la "moyenne de descente".

Pour descendre, il faut avoir une "moyenne de descente" inférieure à 2 pour descendre D4, à 3 pour descendre D3 ...

Cependant,

- ✓ on ne peut descendre de plus d'un classement à chaque changement de classement (sauf en série élite);
- ✓ les joueurs inactifs ont par défaut une moyenne de descente de zéro et sont automatiquement descendus d'un classement;
- ✓ Un joueur D4 ne peut redescendre non classé (NC).

IV - Ajustement entre disciplines:

Le classement d'un joueur dans une discipline ne peut jamais être inférieur de plus d'une série à son meilleur classement, toutes disciplines confondues. Dans le cas contraire, il sera ramené au même classement dans la série inférieure à son classement dans sa meilleure discipline.

Exemples : Un joueur B1 en simple ne pourra pas être inférieur à C1 en double et en mixte (s'il n'a aucun match dans ces disciplines, son classement sera C1 par défaut).

Un joueur non classé montant D4 (ou plus) dans n'importe quelle discipline, verra ses classements dans toutes ses disciplines automatiquement alignés sur D4 minimum.

V- Compétitions prises en compte:

- ✓ les compétitions fédérales (nationales, régionales, et départementales);
- ✓ les tournois homologués;
- ✓ les compétitions internationales comptant pour le classement IBF (un seul match gagné rapportant le nombre de points IBF obtenus à l'issue de la compétition).

VI - Dates des changements:

Les classements changent automatiquement deux fois par an:

- ✓ au 1er septembre sur les résultats arrêtés après le 3ème week-end de juillet;
- ✓ au 1er février sur les résultats arrêtés après le 3ème week-end de janvier.